

génération qui vient puisse être saine de corps et d'esprit.

J'ai entendu avec plaisir hier les discours de quelques honorables députés progressistes au sujet de l'économie, parce qu'en ce moment l'économie doit être pratiquée, non seulement par le gouvernement du Dominion, mais par les provinces et les municipalités. Je pourrais décrire le Parlement comme la maîtresse de maison de ce jeune pays. Or c'est une bien mauvaise maîtresse de maison que celle qui ne pratique pas l'économie et quand le budget nous sera soumis j'espère qu'il prouvera que le Gouvernement suit la politique d'économie selon des méthodes pratiques. Il me semble que la définition de l'économie c'est de dépenser sagement et non pas d'émettre ce que nous avons. Nous savons tous qu'un gouvernement peut dépenser énormément sans rien avoir en retour et il peut aussi dépenser des sommes considérables sans être aucunement extravagant parce que ces sommes sont sagement dépensées.

Je regrette beaucoup de ne voir aucune déclaration touchant la politique des bonnes routes. En 1911 le gouvernement de l'époque a présenté un projet de loi traitant de cette question. Je désire citer un paragraphe du préambule de ce projet de loi, mais comme il est six heures, je demanderai le renvoi du débat si le chef du Gouvernement ne s'y oppose pas.

(La séance est levée à six heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Présidence de l'hon. RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

Jeudi, le 16 mars 1922.

La séance est ouverte à trois heures.

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU
TRÔNE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la proposition de M. McMurray tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours d'ouverture de la session.

M. CHURCH (Suite) : Monsieur l'Orateur, au moment où la séance fut levée, hier soir, j'en étais à la discussion du problème des bonnes routes. Au cours de la session de 1913, le gouvernement du jour fit adopter une loi par laquelle le Parlement affectait une somme de \$20,000,000 à la construction des bonnes routes. Relativement à ce problème important, le Canada est fort

en retard, quoique les gouvernements provinciaux de l'Ontario et de Québec aient accompli des merveilles de ce chef dans un espace de temps relativement court. La question des bonnes routes prend une importance exceptionnelle et elle intéresse tout particulièrement un pays étendu comme le Canada dès qu'il s'agit d'apporter une solution au problème du transport et à une foule d'autres questions tout aussi essentielles. Voilà un problème qui exigerait le concours et la coordination des efforts que tentent le gouvernement fédéral, les divers gouvernements provinciaux ainsi que les autorités municipales. J'ai été frappé, il y a quelques années, de lois votées par le Sénat et le Congrès des Etats-Unis, au sujet des bonnes routes, qui autorisaient le pouvoir fédéral à faire aux législatures des différents Etats des avances sous forme de garanties d'obligations. Grâce à la coopération du gouvernement fédéral, des législatures d'Etat et des autorités municipales, ce plan a produit les plus heureux résultats. Au Canada, on ne fait encore que commencer à s'occuper de la question des bonnes routes, mais j'espère que le gouvernement actuel ne tardera pas à l'étudier très sérieusement et à la résoudre d'une manière avantageuse à la population en général.

L'honorable député de York-Sud (M. Maclean) a parlé du transport. Je vais, à mon tour, en dire quelques mots. Cette industrie peut être exploitée avec succès par des particuliers tout comme par les autorités publiques. Il ne faut pas que les tenants de la nationalisation soient injustes à l'égard de leurs adversaires. L'exploitation de l'industrie des utilités publiques par des particuliers a fait beaucoup de bien au Canada. C'est à une compagnie privée que Toronto doit d'avoir été initié aux avantages de l'électricité. Ceux qui l'en ont doté ont pris des années à y réussir, puis est survenue l'ère de la nationalisation qui a déterminé force municipalités de l'Ontario à exploiter elles-mêmes leurs diverses utilités publiques. Il y a longtemps que le système de la nationalisation prévaut dans maints pays, y compris la Suisse et nombre d'autres régions de l'Europe, mais au Canada l'implantation en a été lente. Loin de moi l'idée d'être injuste à l'égard de l'exploitation par des particuliers, nous lui devons trop de gratitude pour les bienfaits qu'elle a répandus. A l'époque où il s'est agi de nationaliser l'éclairage électrique à Toronto, cette ville avait un avocat dont les services lui furent d'un très grand secours. Nommé subséquemment à la com-